

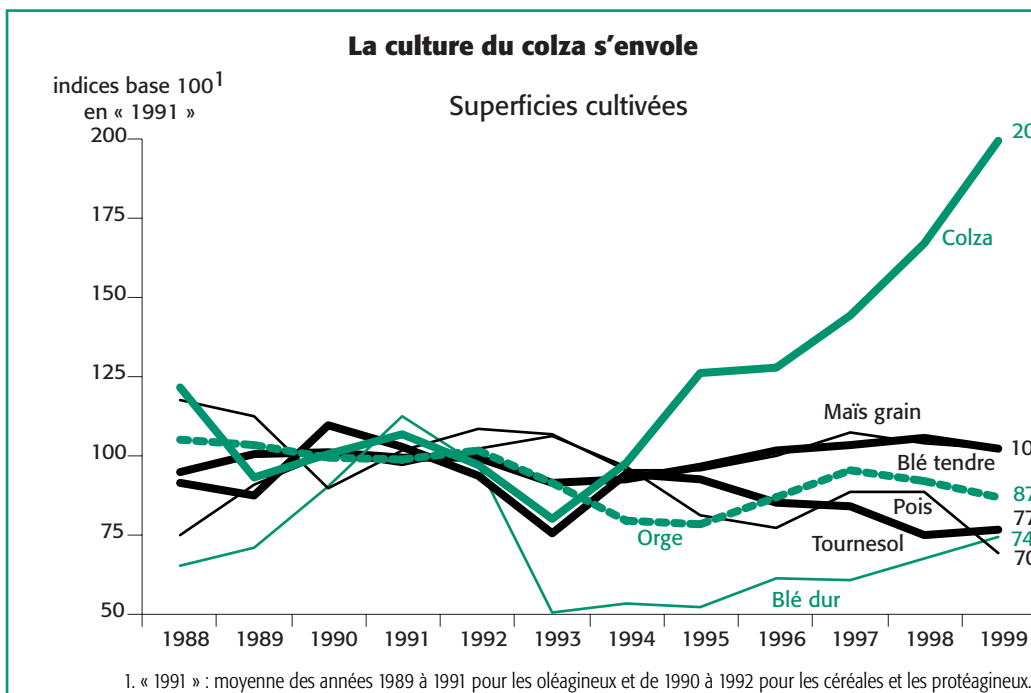
Des aides favorables au colza et au blé tendre

L'adaptation des cultures à la réforme de la politique agricole commune de 1992 a été rapide. Le colza s'est étendu grâce à ses débouchés non alimentaires et le blé tendre s'est imposé aux dépens de l'orge. Le pois protéagineux et le tournesol ont été délaissés.

Les agriculteurs français montrent de grandes capacités d'adaptation à la politique agricole commune (Pac) qui leur est proposée. À la suite de la réforme de 1992, qui instaurait notamment le gel des terres et la baisse du prix des grandes cultures, ils ont rapidement adapté leurs assolements. Afin de bénéficier au mieux du nouveau régime d'aide, ils ont massivement opté pour le colza dont les surfaces ont progressé de 700 000 hectares en sept

ans. Cette culture, quand elle est pratiquée à des fins non alimentaires, est autorisée sur les terres réservées à la jachère. Dans leurs choix de céréales, dont les aides compensatoires avaient été unifiées, ils ont privilégié les cultures les plus rentables. D'où le succès du blé tendre au nord de la Loire. Cela a permis la nette croissance de leur revenu, du moins jusqu'en 1997. L'adaptation des assolements s'est traduite par une redistribution des terres entre cultures et par une nouvelle géographie des implantations. Le blé tendre a conquis 100 000 hectares, et le maïs grain s'est maintenu. Les surfaces en pois protéagineux, orge et en tournesol ont toutes les trois perdu de 200 000 à 240 000 hectares. Le maïs fourrage, malgré les aides instaurées en 1992, en a perdu 250 000.

La croissance des superficies en colza n'a pas été instantanée. La mise en place de la réforme s'est tout d'abord traduite par deux années de fortes baisses des superficies. Mais elles ont repris leur progression à partir de 1994, et l'ont poursuivie sans interruption depuis. L'attrait de cette culture a été facilité par la bonne tenue des cours mondiaux au moment de la réforme. ➤



Source : Agreste



La réforme de 1992-1993

■ Elle visait principalement à réduire l'offre de produits agricoles. La maîtrise des productions végétales passait par le gel obligatoire des terres, la baisse des prix, avec en compensation un versement d'aides directes. Les exploitants produisant moins de 92 tonnes de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (Cop) étaient toutefois dispensés du gel de leurs terres. La réforme a concerné les oléagineux dès 1992, et les céréales et les protéagineux à compter de 1993.

■ Les aides étaient accessibles à l'ensemble des Cop, y compris celles destinées aux semences et au maïs fourrage. Seules exceptions, le riz et les variétés fourragères du soja, du colza, de la navette et du tournesol. Mais la réforme a été complétée en 1997 par un règlement spécifique au riz, et par un autre sur les légumineuses à grain.

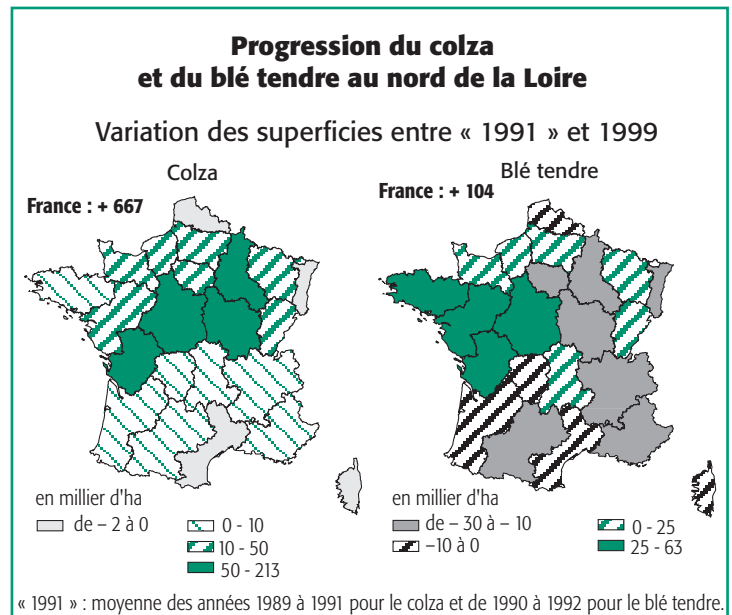
■ Les taux de gel des terres ont évolué chaque année, variant entre 5 et 15 %. Ils sont utilisés comme un outil de gestion de la production.

1. « 1991 » : moyenne des années 1989 à 1991 pour les oléagineux, et de 1990 à 1992 pour les céréales et les protéagineux.

> Le développement du colza a concerné la quasi-totalité des régions. Il a été particulièrement important dans le Centre, où il a souvent pris la place du blé dur, et en Poitou-Charentes avec des extensions respectives de 210 000 et 100 000 hectares. Il a aussi gagné 50 000 hectares en Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine et dans les Pays de la Loire. Autre gagnant de la réforme, le blé tendre dont les surfaces ont repris leur progression dès 1994. Elles ont retrouvé leur niveau antérieur à la réforme en 1996. Mais le doublement du taux de gel obligatoire, en 1999, a interrompu cette croissance. Le développement du blé tendre a été important en Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et dans le Centre où les implantations en maïs fourrage ont cédé du terrain. Mais cette céréale a régressé en Champagne-Ardenne et en Île-de-France.

Le pois délaissé

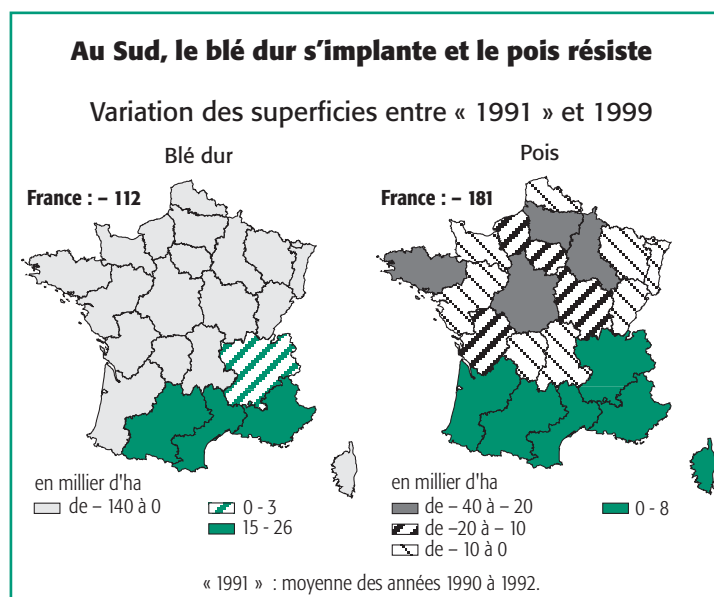
À l'inverse du colza et du blé tendre, le pois protéagineux a reculé à compter de 1994, après une année de croissance en 1993. Malgré un déficit chronique de l'agriculture française en protéines végétales, cette



Source : Agreste

culture a pâti des nouveaux barèmes de prime. Malgré la progression de ses rendements, la récolte de 1999 est inférieure d'un quart à celle de 1993. Le repli n'a pas pour autant été universel. Il est important dans ses régions traditionnelles du nord de la Loire. Mais cette culture s'est maintenue, il est vrai sur de petites surfaces, au sud. Le pois est en effet un très bon précédent cultural du blé. Le tournesol est une autre culture

délaissée avec un recul de 240 000 hectares des superficies et une baisse des récoltes. La stagnation de ses rendements laisse d'ailleurs à penser que les agriculteurs ne lui consacrent que leurs moins bonnes terres, notamment celles qui ne sont pas irriguées. La désaffectation pour le tournesol se retrouve dans un grand nombre de régions. Elle a été très forte dans le Centre et en Aquitaine. Mais la culture s'est maintenue en Midi-Pyrénées.

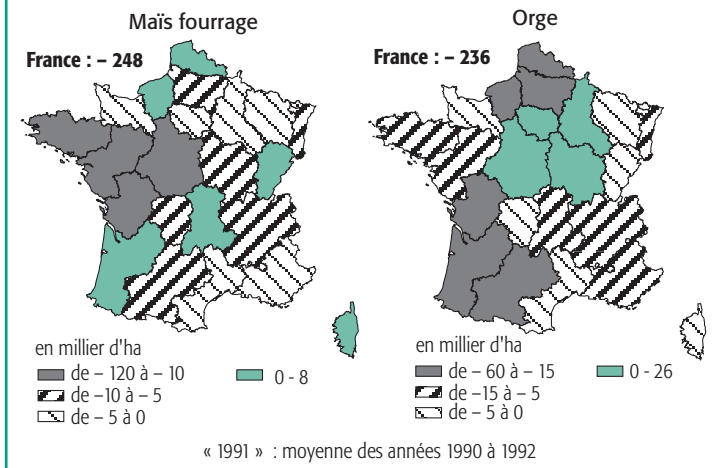


Source : Agreste

La diminution des surfaces consacrées au maïs fourrage est, comme celle du tournesol, proche de 250 000 hectares depuis « 1991 »¹ malgré les aides mises en place par la nouvelle Pac. Elle permettait aux agriculteurs d'accéder aux aides Cop pour tout ou partie de leurs surfaces en maïs fourrage. Ils pouvaient aussi leur préférer les aides destinées aux éleveurs. Mais la baisse du troupeau laitier n'a pas favorisé cette culture. Les agriculteurs lui ont de plus souvent préféré celle du maïs grain. Les surfaces consacrées au blé dur ont perdu 100 000 hectares depuis « 1991 » mais elles avaient énormément progressé >

Le maïs fourrage et l'orge délaissés à l'Ouest

Variation des superficies entre « 1991 » et 1999



Source : Agreste

➤ au début des années quatre-vingt-dix. Plus que sur leur étendue, la réforme de 1992 a agi sur leur répartition géographique. En distribuant l'essentiel des aides supplémentaires aux régions traditionnelles du Sud, elle a permis leur développement dans le Sud-Ouest et les régions méditerranéennes. Dans ces territoires, la culture du blé dur a régulièrement progressé. Cette expansion s'est faite aux dépens de la région Centre qui cumulait plus de 40 % des superficies nationales en « 1991 ».

La jachère se généralise

Corollaire de la nouvelle Pac, la jachère s'est rapidement imposée dans la majeure partie du pays. Peu pratiquée jusqu'alors, elle concernait surtout les vacances d'exploitation notamment dans le pourtour du Massif central. Les nouvelles règles d'attribution des paiements compensatoires, en imposant un gel obligatoire, ont changé instantanément cette localisation. La jachère concerne aujourd'hui en premier lieu les grandes exploitations du nord de la Loire. Elle demeure moins répandue en Limousin ou en Auvergne où

les exploitations, plus petites, en sont souvent dispensées. Dans

Les producteurs de céréales et oléoprotéagineux se partagent 35 milliards d'aide par an

ces deux régions, comme en Franche-Comté et sur le pourtour méditerranéen, la jachère couvre en 1999 les mêmes

superficies qu'avant 1993. Partout ailleurs, elle s'est au contraire fortement accrue. C'est à ce prix que les producteurs ont eu accès aux paiements compensatoires dont les montants ont varié de 33 à 35 milliards de francs depuis 1995. Ils s'élèvent à 33,9 milliards pour l'année 1999.

Les modifications intervenues depuis 1993 n'ont pas pour autant bouleversé le paysage agricole. En France, comme dans le reste de l'Union européenne, le blé tendre et l'orge demeurent les deux principales cultures. Elles couvrent en 1999, chez les Quinze, respectivement 13,6 et 10,9 millions d'hectares contre 3,4 millions d'hectares pour le colza. Cultivé pour l'essentiel en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne, le colza n'a d'ailleurs connu qu'en France un succès aussi marqué. Alors que ses superficies françaises ont plus que doublé depuis 1993, elles n'ont guère progressé dans les deux autres pays.

Jean-Denis Birot

Scees - Bureau des statistiques végétales et forestières

Pour en savoir plus...

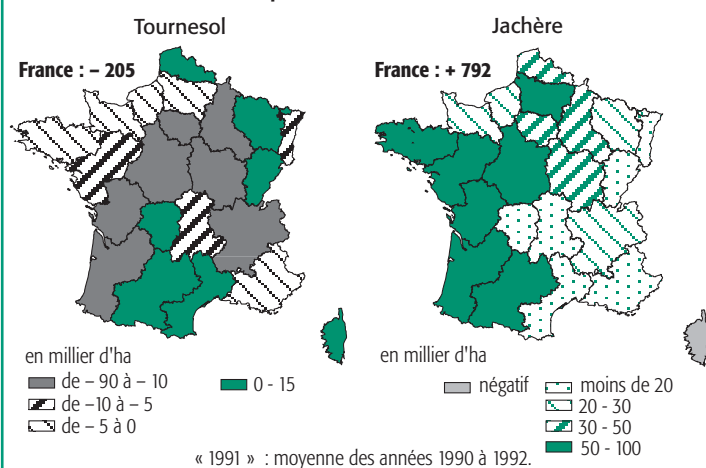
■ « Reflux des céréales et forte poussée des oléagineux », *Agreste-Primeur* n° 68, janvier 2000

■ « Poursuite de la concentration des aides », *Agreste-Primeur* n° 39, juin 1998

■ « Paiements compensatoires aux surfaces cultivées année 1999 », *Les cahiers de l'onic*, mai 2000, édité en collaboration avec le Scees et l'Oniol

Partout le tournesol recule et la jachère s'installe

Variation des superficies entre « 1991 » et 1999

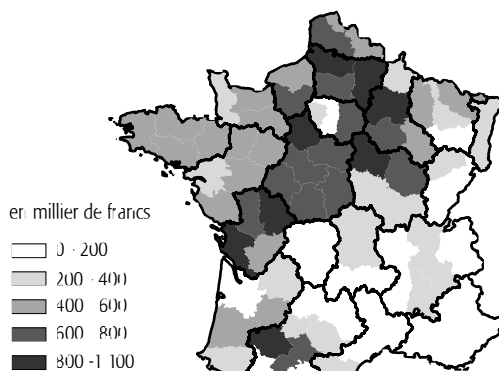


Source : Agreste

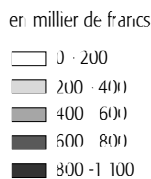
La géographie des paiements compensatoires aux surfaces cultivées en 1999

■ La géographie des paiements compensatoires aux céréales, oléagineux et protéagineux (Cop) fait la part belle aux départements du Bassin parisien et du Sud-Ouest. Les exploitants de l'Eure-et-Loir, de la Marne et du Gers ont touché en 1999 près d'un milliard de francs au titre de ces aides. Dans la Vienne, l'Yonne, l'Aisne, la Charente-Maritime et la Somme, les versements atteignent 800 000 francs. Les montants attribués aux exploitants bretons, dont l'activité se partage entre élevage et cultures fourragères, sont compris selon les départements entre 400 000 et 560 000 francs. En Auvergne, où l'essentiel des exploitations sont tournées vers l'élevage extensif, ces aides varient de 30 000 francs dans le Cantal à 300 000 en Allier. Cette répartition géographique s'appuie sur celle des surfaces ensemencées. Les départements du Bas-

Aides aux céréales et oléoprotéagineux en 1999



en million de francs



Source : Agreste - Onic et Oniol

sin parisien reçoivent les plus gros montants parce qu'ils disposent des plus vastes superficies.

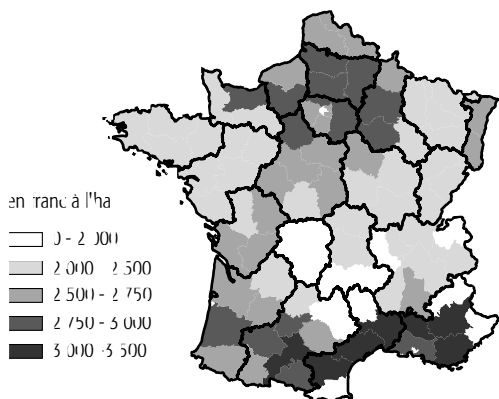
Montants (million de francs)

Eure-et-Loir	1 077
Marne	1 000
Gers	977
Vienne	925
Yonne	866
Aisne	829
Charente-Maritime	820
Somme	812
Cher	781
Aube	768
Haute-Garonne	764
Seine-et-Marne	762
Loiret	755
Indre	717
Oise	702
Eure	699
Pas-de-Calais	698
Côte-d'Or	696

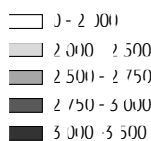
France 33 866

■ Les montants à l'hectare les plus élevés dépassent 3 000 francs, dans l'Aude, le Var, les Alpes-de-Haute-Provence ou l'Hérault. Ce sont autant de départements peu spécialisés dans les grandes cultures, mais qui ont opté pour les assolements les plus primés. On y pratique l'irrigation, qui donne droit à une aide spécifique, et on peut y toucher la prime spécifique pour le blé dur. Les montants perçus en Seine-et-Marne, dans l'Aube, ou l'Eure sont proches de 2 900 francs par hectare. Ici pas de primes spécifiques, mais la prise en compte dans les montants versés des forts rendements des cultures. Cela permet aux exploitants d'y recevoir, par hectare de blé, près de deux fois plus que dans un département du midi méditerranéen. Les montants les plus faibles sont perçus dans le Limousin et le sud du Massif central, où ils sont inférieurs à 2 000 francs par hectare. Dans ces zones, les cultures arables sont plus faiblement

Aides à l'hectare des céréales et oléoprotéagineux en 1999



en franc à l'ha



Source : Agreste - Onic et Oniol

primées en raison de leurs faibles rendements. De plus, elles ne comprennent que peu d'oléoprotéagineux, qui sont à l'hectare plus aidés que les céréales.

Montants à l'ha (franc)

Aude	3 308
Var	3 289
Alpes-de-Haute-Pro.	3 199
Hérault	3 171
Vaucluse	3 142
Gard	3 100
Haute-Garonne	3 026
Seine-et-Marne	2 916
Bouches-du-Rhône	2 901
Aube	2 899
Eure	2 899
Landes	2 897
Marne	2 889
Eure-et-Loir	2 874
Val-d'Oise	2 857
Aisne	2 853
Somme	2 845
Calvados	2 840

France 2 570



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agreste : la statistique agricole

Direction des affaires financières. SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

Directeur de la publication : José Rey ■ Rédacteur en chef : Laurent Bisault ■ Conception : Yann Le Chevalier ■ Composition : Scées

■ Impression : Imprimerie Médous, Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 16 F ■ © Agreste 2000